



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP 1

Affaire suivie par :
Elsa Angelosanto
Tél : 01 57 02 63 28
Mél : elsa.angelosanto@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Arrêté du 28 mars 2022 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 914-5 ; R. 914-10-1 à R. 914-10-4 ; R. 914-10-8 ; R. 910-10-20 et R. 914-10-23 ;
- Vu l'arrêté du 22 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté du 23 mai 2014 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté du 5 juin 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté du 5 juin 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté du 16 juin 2018 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil organisée du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- Vu la proposition des représentants de la délégation locale de l'organisation professionnelle SNCEEL, représentant les chefs d'établissement en date du 25 juin 2018 ;
- Vu la proposition des représentants de la délégation locale de l'organisation professionnelle SYNADEC, représentant les chefs d'établissement en date du 25 juin 2018 ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté modificatif du 3 octobre 2019 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté modificatif du 25 février 2020 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté modificatif du 21 septembre 2020 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté modificatif du 03 mars 2021 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;
- Vu l'arrêté modificatif du 12 octobre 2021 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil ;



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modificatif

Article 1^{er} :

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Créteil, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I Représentants de l'administration, membres titulaires et membres suppléants de la commission:

a) Représentants titulaires :

- Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines ;
- Madame Alexandra POUGET, IEN de la circonscription de Nogent-sur-Marne (94) ;
- Madame Elisabeth BOY, cheffe de service des opérations collectives et de la coordination paye de la division des établissements d'enseignement privés.

b) Représentants suppléants :

- Madame Rachel HENRY, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines ;
- Monsieur Franck HUGOY, chef de la division des établissements d'enseignement privés ;
- Madame Stéphanie ODDOUX, adjointe au chef de la division des établissements d'enseignement privés ;
- Madame Isabelle TAIEB, cheffe de service des personnels enseignants du privé du 94 et 77 sud.

II Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires :

- Madame Laurence DAURELLE, professeure des écoles hors classe, école privée Saint Louis Blaise Pascal à Choisy-le-Roi (94) - représentante Snec & Snepl-CFTC ;
- Monsieur Laurent MAZARI, professeur des écoles classe normale, école privée Sainte Thérèse à Ozoir-la-Ferrière (77) - représentant Snec & Snepl-CFTC ;
- Madame Béatrice SCARAMELLI, professeure des écoles hors classe, école privée du Sacré - Cœur à Ablon-sur-Seine (94) - représentante Snec & Snepl-CFTC ;
- Madame Christine COUSIN, professeure des écoles hors classe, école privée Saint Joseph à Pantin (93) - représentante FEP-CFDT.

b) Représentants suppléants :

- Madame Nadia UZAN, professeure des écoles classe normale, école privée Ozar Hatorah à Créteil (94) - représentante Snec & Snepl-CFTC ;
- Madame Emmanuelle LAPLAIZE, professeure des écoles classe normale, école privée Gasnier Guy Sainte Bathilde à Chelles (77) - représentante Snec & Snepl-CFTC ;



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Madame Cécile MARGERIN, professeure des écoles classe normale, école privée Saint Joseph à Lagny-sur-Marne (77) - représentante Sniec & Sniec-CFTC ;
- Madame Laurence MINGAM, professeure des écoles classe normale, école privée Saint Benoist de l'Europe à Bagnolet (93) - représentante FEP-CFDT.

Article 2:

Les représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte interdépartementale mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants titulaires :

- Madame Nathalie RIFFE, cheffe d'établissement de l'école Sainte Marthe à Pantin (93) – représentante SNCEEL ;
- Madame Anne BLIND, cheffe d'établissement de l'école Saint Louis Sainte Clotilde au Raincy (93) – représentante SNCEEL ;
- Madame Florence JANVIER, cheffe d'établissement de l'école De Maillé à Créteil (94) – représentante SYNADEC ;
- Madame Martine LAURENTIE, cheffe d'établissement de l'école Saint Joseph à Cachan (94) – représentante SYNADEC.

b) Représentants suppléants :

- Monsieur Cédric BARAT, chef d'établissement de l'école Henri Matisse à Montreuil-sous-Bois (93) – représentant SNCEEL ;
- Madame Dominique JACQUES, cheffe d'établissement de l'école Sainte Marie à Stains (93) – représentante SNCEEL ;
- Madame Martine HUVELINE, cheffe d'établissement de l'école Saint André à Choisy-le-Roi (94) – représentante SYNADEC ;
- Monsieur Nicolas FREIXEDELLO, chef d'établissement de l'école Notre Dame à Saint-Mandé (94) – représentant SYNADEC.

Article 3 :

La commission consultative mixte interdépartementale mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par :

- Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

ou son représentant :

- Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 4 :

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté est de quatre ans. Ce mandat débute le 1^{er} janvier 2019.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1^{er} peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision de monsieur le recteur dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 28 mars 2022

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines

Mehdi CHERFI